

Sommaire

Les principaux enseignements	3
1 Le maintien de l'effort d'investissement des Epl	4
Bras armés des collectivités territoriales, les Epl poursuivent leurs efforts d'investissement	5
L'investissement est encouragé par une diversification accrue des modes de financement	6
2 Des procédures de financement perçues positivement par les Epl ...	7
L'accès aux crédits bancaires des Epl est aujourd'hui facilité	8
La confiance entre les institutions financières et les Epl progresse	9
Les dirigeants des Epl semblent se prévaloir de l'appui des collectivités actionnaires	10
3 Financements bancaires : des emprunts plus nombreux pour des montants moins importants que par le passé	11
Le recours au marché bancaire se systématise mais le volume d'emprunts souscrits se réduit	12
L'assouplissement des relations entraîne une baisse du recours au service de plusieurs acteurs bancaires	14
Les tendances en matière d'emprunts bancaires des Epl devraient se poursuivre en 2019	15
4 Financements institutionnels : le rôle croissant de la Banque des territoires	16
L'implication de la Banque des territoires auprès des Epl s'accroît de manière significative	17
La Banque des territoires est perçue comme un acteur incontournable dans les prochaines années	18
Les financements européens demeurent méconnus mais sont de plus en plus mobilisés	19
Méthodologie	20

Abstract

Alors que l'environnement s'est révélé plus favorable que par le passé, les Entreprises publiques locales ont poursuivi, voire intensifié leurs efforts d'investissement au service du développement des territoires. L'aptitude des Sem, des Spl et des SemOp à lever des financements auxquels n'ont pas accès les collectivités territoriales se vérifie une fois de plus. Des changements se sont toutefois opérés dans les modalités de financement des projets. Les sources sont aujourd'hui plus diversifiées pour des Epl qui ont gagné la confiance de leurs interlocuteurs et disposent désormais de nombreuses options pour se financer. Outre la mobilisation de leurs fonds propres, le recours au marché bancaire se veut de plus en plus systématique et recouvre des spécificités nouvelles. Les prêts souscrits auprès des acteurs traditionnels que sont les banques privées sont plus nombreux mais moins volumineux. Les financements auprès des acteurs institutionnels occupent quant à eux désormais une place prépondérante. Les emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations, ou Banque des territoires, plus impliquée dans l'économie mixte, progressent sensiblement, tandis que les demandes de financements européens sont plus nombreuses à se concrétiser. Les différentes projections laissent présager une poursuite de ces tendances. Un ralentissement devrait néanmoins s'opérer dans les investissements à l'approche des échéances électorales de 2020.

Les principaux enseignements

De la continuité dans les efforts d'investissement des Epl

Au cours d'une séquence 2014-2016 marquée par la limitation des dépenses des collectivités locales, l'action des Entreprises publiques locales avait permis de manière contracyclique de conserver un certain élan dans les territoires et de maintenir une offre de service public de qualité. La reprise des investissements des collectivités territoriales en 2017 et en 2018 n'a pas freiné ces aspirations. Au contraire, les Sem, Spl et SemOp se sont alignées et ont poursuivi leurs efforts. 89 % d'entre elles ont réalisé au moins un investissement en 2017 et/ou en 2018 (+ 1 point par rapport à 2015-2016) et 56 % ont actuellement des besoins de financements à cette fin (60 % pour les Epl de 10 à 500 salariés). **Cette implication témoigne de leur caractère incontournable et atteste de leur volonté de continuer à intervenir dans le développement des territoires.** Elle est particulièrement remarquable dans les secteurs du logement, de la mobilité et dans une moindre mesure, de l'aménagement.

L'investissement via des sources de financement diversifiées

Dans le cadre du financement de leurs projets, les Epl s'orientent vers la diversification de leurs sources. L'autofinancement en est la principale, tandis que le *crowdfunding* est un horizon d'attention. En étant choisi par 55 % des dirigeants de structures, le recours au marché bancaire demeure l'option privilégiée malgré des volumes en baisse. L'équilibre entre acteurs traditionnels (banques privées) et institutionnels se retrouve modifié. **Ces derniers, et notamment la Caisse des dépôts et consignations, ou Banque des territoires, s'impliquent davantage auprès des Epl auxquelles ils accordent une pleine confiance.** Ils progressent désormais grandement sur le périmètre des autres acteurs bancaires. 3,6 milliards d'euros d'emprunts ont été souscrits en 2018 auprès des acteurs traditionnels (contre 5,3 milliards en 2016), tandis que le volume emprunté via la Banque des territoires a grimpé à 4 milliards d'euros (contre 2,9 milliards en 2016). **Au total, 7,6 milliards d'euros d'emprunts nouveaux ont été souscrits (contre 8,2 milliards en 2016). Les Epl investissent mais s'endettent moins.** L'accès à l'ensemble des fonds structurels européens, en dehors du fonds social européen, est en hausse, tout comme celui aux dispositifs de prêts de la Banque européenne d'investissement. Si la mobilisation de ces fonds reste marginale, elle témoigne néanmoins d'une diversification croissante des sources de financement des Epl.

La confiance des acteurs du financement des projets au plus haut

La diversification des sources de financement ne résulte pas de quelconques entraves à la volonté d'emprunter des Epl. **Les Sem, Spl et SemOp semblent en effet rencontrer de moins en moins d'obstacles pour se financer en raison de la confiance qu'elles inspirent à leurs interlocuteurs.** À l'instar des autres entreprises en France, la restriction des investissements et des demandes de financements en raison des difficultés d'accès au crédit est marginale (10 % dans l'ensemble des Epl et 13 % parmi celles ayant entre 10 et 500 salariés). Les collectivités locales soutiennent tout d'abord leurs « bras armés », en offrant désormais de la visibilité sur les garanties d'emprunt qu'elles octroient. Les relations avec les organismes bancaires sont ensuite facilitées. Leurs exigences sur la contrepartie bancaire sont moins élevées et la demande de garantie est aussi moins importante, assouplissant la nécessité pour les Epl de faire appel à plusieurs banques prêteuses. Enfin, les différents acteurs institutionnels, et notamment la Caisse des dépôts et consignations, ou Banque des territoires, se sont davantage ouverts à l'économie mixte, principalement dans le logement et l'aménagement. Outre la pleine éligibilité des Sem aux prêts inclus dans l'enveloppe de 20 milliards d'euros que l'institution financière publique propose, la plupart des prêts qu'elle peut consentir (PLAI, PLUS, Gaïa, etc.), voient leur volume augmenter. **Tout se passe comme si les Epl étaient devenues un enjeu majeur sur lequel les acteurs du financement se doivent « d'investir ».**

Des tendances qui devraient se poursuivre malgré la pause électorale

Les différentes projections des dirigeants d'Epl sur l'année 2019 décrivent des scénarios proches de ceux observés en 2017-2018, avec une place toujours plus importante de la Banque des territoires. Malgré un nombre d'Epl se finançant sur le marché bancaire croissant, le volume des emprunts ne devrait pas augmenter. 3,6 milliards de besoins d'emprunts sont exprimés, soit un montant équivalent à celui prêté en 2018. La stabilité des intentions d'emprunts auprès de la Banque des territoires induit dès lors une stagnation, voire un ralentissement des investissements. La situation devrait cependant être provisoire. Les Epl connaîtront sans doute une légère baisse de leur activité à mesure que l'échéance des scrutins locaux de 2020 se rapprochera. Puis les marges de manœuvre, permises par l'épargne constituée et la limitation des investissements, leur permettront de mettre en œuvre fin 2020-début 2021 les projets portés au cours de la nouvelle mandature.

